Règlement du 3ème tournoi Vétéran des Sur'Vet givrés des Chartrons
N3 à NC
6 mars 2027

N° de dossier :

Art 1. La compétition est régie par le Règlement Général des Compétitions de la FFBad. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.

Art 2. Le juge-arbitre principal du tournoi est Monsieur Christophe CASTAING. Toutes ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs des points du règlement ou dont le comportement est contraire aux règles du badminton. La gestionnaire et organisatrice du tournoi (GEO) est Mme Stéphanie VERBEKE, elle assure la mise en œuvre sportive de la compétition, sous le contrôle du Juge-arbitre.

Art 3. Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés à la FFBad à la date du tirage au sort, et ne faisant pas l'objet d'une sanction fédérale. La zone géographique d'invitation est nationale.

Art 4. Le tournoi se joue en double et double mixte. Les catégories autorisées sont les vétérans de niveau : NC, P12, P11, P10, D9, D8, D7, R6, R5, R4, N3. **L'inscription sur les deux tableaux est possible**.

Art 5. *Dans la mesure du possible, les DH et les DD auront lieu le samedi matin et les doubles mixtes l'après-midi.* Les tableaux se déroulent en poule unique. Les joueurs seront regroupés par série en fonction de leur CPPH et/ou de leurs catégories selon le nombre d'inscrits. Les têtes de série seront désignées par les organisateurs et le juge-arbitre en tenant compte du CPPH au 26 février 2027.

Art 6. La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 25 novembre 2026 12h00 et la date limite d'inscription est fixée au Mercredi 24 février 2027 à 23h59.

- Seules les inscriptions accompagnées du règlement en ligne sur Badnet seront prises en compte (1 tableau : 17 € / 2 tableaux : 24 €). Les inscriptions peuvent se faire de manière individuelle ou par le club du joueur sur Badnet.
- Le nombre maximum de participant est limité à 250 joueurs. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions selon lesséries, les tableaux et par ordre d'arrivée des inscriptions.

Art 7. Le tirage au sort aura lieu le samedi 27 février 2027. D'éventuels forfaits pourront être enregistrés par téléphone jusqu'au Vendredi 26 février 2027, à midi. Au-delà, les joueurs seront considérés WO. Tout joueur qui ne se présente pas à une compétition doit fournir un justificatif à la Ligue dans les 5 jours suivants cette compétition, dans le cas contraire il se verra infliger 2 mois de suspension. Se reporter au règlement des forfaits pour plus de détails. Après la confection des tableaux, le remboursement des droits d'inscription sera accordé uniquement pour un forfait justifié.

Art 8. Les convocations seront téléchargeables sur Badnet.

Art 9. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif, tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match.

Art 10. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.

Art 11. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié de son match.

Art 12. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match. Les volants sont à la charge des joueurs de façon équitable. Le volant officiel est le Victor Champion n°3 pour les classés et le Victor NCS Pro pour les NC.

Art 13. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Art 14. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés ainsi que les coachs, arbitres et membres de l'organisation.

Art 15. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage, en 2 sets gagnants de 15 points, avec arrêt de jeu à 8. En cas d'égalité à 14, il faudra alors 2 points d'écart jusqu'à un maximum 21 points. En cas de 3ème set, il y aura arrêt de jeu et changement de côté à 8. Les finales seront, dans la mesure du possible, arbitrées.

Art 16. Chaque joueur disposera de 3 minutes d'échauffement, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des joueurs sur le terrain. Le temps de repos entre deux matchs est d'un minimum de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

Art 16. Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage est compté « let » une fois au service et faute en cours d'échange.

Art 17. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. Cf article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton.

Art 18. En cas de forfait d'une paire de double, la paire peut être remplacée par une autre en liste d'attente. Si un seul des membres est forfait alors le joueur défaillant pourra être remplacé par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux inscrits en liste d'attente. Ces remplacements respectent l'article 13 du Règlement général des Compétitions.

Art 19. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.

Art 20. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

Art 21. Toute participation au tournoi entraine l'acceptation de tous les articles du présent règlement.

Le Comité d'Organisation